



|   |  |
|---|--|
| DATE  | DESTINATAIRE(S)  |
| 15/04/21, dernière mise à jour 03/05/21                               | <b>A Mesdames et Messieurs les membres et invités de la Commission Locale d'Information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin (CLIGEET)</b> |
| EXPÉDITEUR  | COPIE(S)   |
| Margot DION   | <b>Steven PRUNETA</b> , Directeur de cabinet   |
| DIRECTION / SERVICE   | S/ COUVERT   |
| ENVIRONNEMENT / Service Environnement Sports Nature (ESN)             | <b>Isabelle POCHELON</b> , Responsable du service ESN  |
| RÉFÉRENCE   | <b>Laurent TROUILLET</b> , Directeur de l'Environnement  |
| CR CLIGEET 251120   | <b>Valérie BÉRANGER</b> , DGA-Aménagement  |
| CONTACT : MARGOT DION   | <b>Myriam, MEYER, ROBERT</b> - , Directeur général des services par Intérim  |
| TEL : 04 75 79 81 53  |  |
| COURRIEL : <a href="mailto:cligeet@ladrome.fr">cligeet@ladrome.fr</a> |  |
| PIÈCES JOINTES :  | OBJET  |
| - Présentations projetées en séance                                   |  |
| - Liste d'émargement  |  |
| - Échanges CFDT – exploitants / séisme du Teil                        |  |
| - Courrier ORANO 15/12/20   |  |

## Assemblée plénière de la CLIGEET 25 novembre 2020

# COMPTE RENDU

L'assemblée plénière de la CLIGEET s'est tenue le 25 novembre de 09h30 à 12h30 (présentiel en salle Marius MOUTET à l'Hôtel du département à Valence et distanciel - visio ou audioconférence).

Marie-Pierre MOUTON, Présidente de la CLIGEET ouvre la séance à 09h30 (le quorum étant atteint), souhaite la bienvenue aux membres et partenaires et rappelle que la séance est ouverte à la presse qu'elle remercie pour sa présence.

### Introduction de la séance plénière – Marie-Pierre MOUTON, Présidente de la CLIGEET (CD26)

- ➔ Il est rappelé le contexte particulier de l'année 2020 et la capacité de résilience nécessaire de l'ensemble des organisations (dont celle de la CLIGEET) pour maintenir la continuité de l'activité dans un environnement contraint :
- **un contexte de crise sanitaire** (période de confinement et règles de prudence à observer encore actuellement concernant l'organisation de réunions en présentiel)
  - **l'activité de la CLIGEET assise habituellement sur du présentiel** qui a nécessité d'adapter les modalités d'organisation (réunions en visioconférence et en présentiel – 2 réunions de bureau en 2020, 1 assemblée plénière, 3 séances du groupe de travail dans le cadre de la procédure d'enquête publique concernant le Projet FLEUR).
- ➔ Concernant la façon dont la mission d'information de la CLIGEET a et sera conduite d'ici la fin de l'année 2020 :
- **l'annulation de la réunion publique de la CLIGEET** qui n'aura pas lieu en 2020 (impossibilité à organiser dans le format usuel – présentiel)
  - **la décision de mettre en place une lettre d'information de la CLIGEET** (même outil déployé pour la CLI Framatome) afin de garantir la continuité de la mission de la CLI à destination du grand

public. Les CLI de la Drôme souhaitent renforcer le dispositif d'information du public en raison du contexte actuel lié au COVID ainsi qu'à l'élargissement du périmètre du PPI Tricastin (afin de toucher l'ensemble des bassins de populations concernés présents sur 3 régions et 4 départements).

**L'attention des membres est attirée sur le cadrage souhaité pour ce nouvel outil :**

- la lettre ne sera pas un rapport d'activité de la CLI,
- ce n'est pas un support de communication mais bien un support d'information
- elle n'assure pas la promotion de la filière nucléaire mais participe à faire connaître la CLI et son champ de compétences réglementaires en sa qualité d'acteur local privilégié sur les questions d'information, de suivi et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des INB sur l'environnement et les personnes

Concernant le **processus de diffusion de la lettre d'information** de la CLIGEET : appui notamment sur les membres et partenaires pour relayer la lettre de la CLIGEET (diffusion de la CLIGEET par mail de la lettre aux membres et partenaires avec éléments de langage pour accompagner la diffusion de la lettre – site internet ou page Facebook...)

→ **L'attention des membres est également attirée sur la notion de pluralisme :** la CLIGEET est constituée de plusieurs collègues et rassemble différentes sensibilités et convictions sur la question du nucléaire. Cette pluralité s'exprime lors des échanges et doit être garantie y compris lorsque la CLI formalise les avis qu'elle rend au titre des consultations réglementaires dont elle est saisie. La notion de consensus dans les avis rendus par la CLI doit être respectée et comprise par chacun.

S'il est désormais admis que l'on puisse spécifier le détail des voix obtenus lorsqu'un avis a été soumis au vote du Bureau en raison de l'absence de consensus dans le cadre des travaux du groupe de travail, les observations qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus (et/ou d'un vote à la majorité des votes exprimés) ne peuvent être intégrés dans les avis de la CLI. Les membres peuvent toutefois les faire valoir en leur propre nom ou au titre de l'association ou l'organisation qu'ils représentent.

→ Concernant les objectifs de l'assemblée plénière du 25/11/20 :

- ✓ Donner la visibilité sur l'activité de la CLIGEET aux membres (année 2020) et partager les projets et travaux qui seront portés par la CLI en 2021
- ✓ Présenter les modalités de recomposition de la CLIGEET suite à l'extension du PPI Tricastin de 10 à 20 km
- ✓ Donner l'opportunité aux membres du bureau d'être informés de l'actualité et dossiers à enjeu pour les sites du Tricastin (EDF et ORANO)
- ✓ Proposer un espace facilitant le partage d'informations et l'échanges entre membres et partenaires, la CLI assurant pleinement son rôle de facilitateur (cf présentation Préfecture qui fera un bilan sur la campagne de distribution d'iode et de l'ASN qui partagera des informations sur l'avancement du 4<sup>e</sup> réexamen périodique et qui présentera via le CODIRPA en fin de séance, son projet d'atelier sur l'évolution de la doctrine en post accident concernant la consommation des denrées alimentaires).

Il est demandé à l'ensemble des participants de se conformer aux règles de bon usage d'une réunion organisée à la fois en présentiel et en visioconférence.

## **1 – Documents statutaires de la CLIGEET et informations concernant l'activité en 2020 – Margot DION, Secrétariat de la CLIGEET**

➔ **Margot DION (CD26)** présente le support aux participants :

- une synthèse du compte rendu d'activité de la CLI pour l'année 2019 (le document complet a été adressé en amont de la séance plénière aux membres)
- l'activité de la CLI en 2020
- le prévisionnel d'activité et le prévisionnel budgétaire pour l'année 2021 (le document complet a été adressé en amont de la séance plénière aux membres)

Se reporter à la présentation annexée au compte-rendu pour les contenus (*pièce jointe 1 annexée au compte-rendu*).

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** soumet au vote le compte-rendu d'activité de la CLIGEET 2019 et le prévisionnel pour l'année 2021 qui sont adoptés à la majorité des voix exprimées (1 vote contre de Roland DESBORDES et 1 abstention sur le prévisionnel d'activité de Gilles REYNAUD de Ma zone contrôlée).

➔ **Temps d'échanges concernant le rapport d'activité 2019 :**

**Pierre MOULIN (FRAPNA)** : la FRAPNA a produit une contribution dans le cadre du groupe de travail pour le projet FLEUR ; est-elle prise en compte et quand le vote a-t-il eu lieu ?

**Margot DION (CD26)** : certaines observations ne faisaient pas l'objet d'un consensus entre les membres du groupe de travail ; le rapport a donc été soumis au vote des membres du bureau (cf règlement intérieur, délégation confiée aux membres du bureau). Pour mémoire, la présidence du groupe de travail avait été déléguée à Fabien LIMONTA par Marie- Pierre MOUTON.

**Pierre MOULIN (FRAPNA)** : sous quelle forme a voté le bureau ?

**Margot DION (CD26)** : a recensé les votes de manière électronique (rappel des délais contraints pour une enquête publique et du contexte sanitaire) ; la répartition des voix (pour, contre, réservé) apparaît dans la version finale du rapport de la CLIGEET. Le rapport a été mis à disposition de l'ensemble des membres en amont de la séance plénière par le secrétariat.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie les membres du GT et ceux du bureau pour leur investissement sur ce dossier.

**Luc CHAMBONNET (CD26)** : concernant le Projet FLEUR, le Conseil départemental de la Drôme doit se prononcer lundi prochain en Commission permanente sur ce projet (plusieurs questions paraissent pertinentes dans le rapport) ; quel est l'avis de l'ASN concernant questions posées par le collège des élus ?

**Eric ZELNIO (ASN)** : les travaux de la CLIGEET font partie des contributions recueillies dans le cadre de l'enquête publique. Les observations de l'ASN sont formulées à l'issue de l'instruction de l'enquête publique et des réponses seront apportées aux observations de la CLIGEET. Pour le projet FLEUR, concernant les questions et observations en lien avec la sûreté, l'ASN expliquera par exemple que ces sujets ont déjà été étudiés (références des avis IRSN à l'appui).

➔ **Temps d'échanges concernant le prévisionnel 2021 :**

**Alain PECHERAND (CGT)** : demande une réunion du groupe de travail de la CLIGEET « démantèlement » ; le décret a été publié et le démantèlement a commencé. Qu'en est-il du four de fusion ? (aciers issus du démantèlement d'Eurodif) ?

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : en prend bonne note mais il faut que le GT soit déclenché à bon escient et au bon moment.

**Gille REYNAUD (Ma Zone Contrôlée)** : l'ASN conduit une réflexion sur les interventions des travailleurs sous-traitants ; un retour d'expérience sur ces travaux pourrait être opportun en CLIGEET.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : oui mais en restant ds le cadre des compétences de la CLIGEET ; souhaiterait avoir l'avis de l'ASN à ce sujet.

**Richard Escoffier (ASN)** : pas d'opposition de principe.

**Bruno CATOEN (CFDT)** : concernant les frais de déplacement pour les séminaires, le montant de 600 € paraît un peu sous-évalué ; pourquoi ne pas solliciter le Conseil départemental du Gard pour financer la CLIGEET (cf extension PPI Tricastin) ?

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : nous devons nous attacher à avoir une approche pragmatique concernant la question du financement de la CLIGEET en montrant l'utilité de notre démarche avant d'aller solliciter des subventions complémentaires auprès des partenaires.

**Margot DION (CD26)** : l'ANCCLI offre également pour certains cas, la possibilité de prendre en charge les frais de déplacement des membres de la CLI. Le budget a été revu légèrement à la baisse cette année pour être au plus près de la réalité des dépenses réellement engagées par la CLIGEET.

**Pierre MOULIN (FRAPNA)** : pourquoi aucun montant n'a été provisionné pour la lettre d'information de la CLIGEET ?

**Margot DION (CD26)** : le Conseil départemental de la Drôme prendra à sa charge en 2021 la réalisation et la mise en production ; une évaluation du coût sera réalisée a posteriori en 2021 afin de pouvoir évaluer au réel le montant qui pourrait être provisionné ultérieurement pour ce type d'action. Pour l'année 2021, le prévisionnel a été travaillé il y a plusieurs mois (antérieurement à la décision de publier une lettre d'information semestrielle). L'absence de ligne budgétaire en 2021 n'induit pas que cette action ne sera pas réalisée l'an prochain.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : il n'y a pas de « sous-fonctionnement » de la CLIGEET et les actions d'information du grand public feront l'objet d'une attention particulière en 2021. La montée en charge (en lien avec l'extension du PPI Tricastin) se doit d'être progressive ; nous devons nous attacher à être raisonnables et réalistes dans les postes de dépenses budgétés pour le prochain exercice.

## **2 – Recomposition de la CLIGEET (extension PPI Tricastin à 20 km) – Présidente de la CLIGEET**

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie Margot DION et Isabelle POCHELON pour l'ensemble des travaux réalisés.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** ; regrette l'absence de cadre fixé suite à l'évolution du zonage autour des sites avec CNPE. Les CLI ont eu des approches diversifiées (concertatives / directives) en amont de la recomposition induite par l'extension du PPI. Margot DION a échangé avec les membres afin d'identifier les critères principaux à prendre en compte dans le processus de décision :

- le respect du pluralisme qui caractérise le fonctionnement de la CLIGEET,
- le respect des pourcentages de représentativité fixés réglementairement (40 % élus et 10 % pour chacun des 3 autres collèges),
- préserver la qualité des échanges qui ont lieu au sein de la CLIGEET ainsi que leur nature contradictoire,
- préserver la capacité de la CLIGEET à se mobiliser de manière réactive sur des consultations réglementaires.

La composition actuelle de la CLIGEET (nombre des sièges attribués aux quatre collèges et leur représentativité respective) est rappelée aux membres (*cf support pièce jointe 2 annexée au compte-rendu*).

Pour mémoire, 87 000 habitants résident dans le périmètre de la zone 0 à 10 kilomètres autour du site du Tricastin et 215 000 dans la zone de 0 à 20 kilomètres.

L'an prochain, la CLIGEET sera constituée de 86 membres :

- collège élus : composé d'élus communaux (22 communes dans le périmètre historique de la CLIGEET), communautaires (1 représentant pour chacun des 11 EPCI avec communes situées dans le nouveau périmètre de 20 kilomètres autour du site du Tricastin), départementaux, régionaux...
- collège associations de protection de la nature et de l'environnement : 11 sièges (+3 sièges par rapport à la composition actuelle)
- collège organisations syndicales : 11 sièges (+3 sièges par rapport à la composition actuelle)
- collège des personnalités qualifiées, experts et représentants du monde économique : 11 sièges (-1 siège afin d'avoir une représentativité équilibrée avec les collèges organisations syndicales et associations de protection de la nature et de l'environnement)

Les modalités de reconstitution de la CLIGEET ont été validées par les membres du bureau au mois d'octobre.

## ➔ Temps d'échanges

**Luc CHAMBONNET (CD26)** : remarque sur la composition du collège des élus ; risque de doublon entre les EPCI et les communes sachant que les EPCI représentent les communes... Attention à ne pas être trop nombreux lors des réunions de la CLIGEET.

**Marie Pierre MOUTON (CD26)** : pas de croissance exponentielle des membres de la CLIGEET ; l'expérience et la connaissance des communes historiques qui participent aux travaux de la CLIGEET ne pourra que faciliter la diffusion de l'information au sein de leurs EPCI respectifs. Il n'était pas réaliste d'attribuer un siège aux 76 communes qui font partie du PPI Tricastin mais il était nécessaire de garantir la représentativité de l'ensemble de ces communes via l'attribution d'un siège . S'engage à rencontrer chaque président d'EPCI afin que ces derniers soit représentés de la meilleure des façons.

**Luc CHAMBONNET (CD26)** : ne voit pas de difficulté à ce que les communes les plus impactées comme Lapalud, Saint-Paul Trois Châteaux ou Pierrelatte puissent avoir chacune un siège. Pour les petites communes, risque de doublon avec les EPCI (qui traitent des problèmes territoriaux qui concernent leurs communes). Les EPCI pourraient être sollicités financièrement ? Dans cette hypothèse les EPCI auraient un poids plus important.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : entend les remarques mais le choix présenté ce jour est guidé par la recherche de compromis et de prudence (choix validé en bureau) et qui devra faire ses preuves en termes de mise en œuvre. La CLIGEET doit permettre aux EPCI de s'impliquer dans la diffusion des informations afin de participer à la diffusion de l'information à destination du grand public qui est un enjeu majeur suite à l'extension du PPI Tricastin à 20 kilomètres.

**Bruno CATOEN (CFDT)** : si le PPI était déclenché, ce sont les maires qui seraient en première ligne et à ce titre, il est donc nécessaire qu'ils soient participants à la CLIGEET.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : partage l'analyse de Monsieur CATOEN.

## 2 – Actualités du site EDF du Tricastin

Se référer au support pour les contenus présentés (*pièce 3 jointe au compte-rendu*).

1 – La production

2 – Les résultats (dont un focus sur la surveillance renforcée du Tritium suite à un événement survenu le 6 novembre 2019 sur le site d'EDF Tricastin)

3 – Les perspectives 2021

Présentation du support par :

– Cédric HAUSSEGUY (Directeur EDF Tricastin)

– Xavier MICHELIS, (Chef de mission environnement EDF Tricastin)

– Marceline AUBRY (Directrice déléguée technique EDF Tricastin)

– Frédéric BELNET (Division Ingénierie Démantèlement EDF, Responsable du projet de déconstruction de la BCOT)

## → Temps d'échanges

**Thierry LABOUR (CCI)** : sur la production, est-ce que la crise sanitaire et le confinement ont eu un impact sur la production prévisionnelle ? Concernant la prévention et la sécurité, quel est le taux de fréquence global de l'entreprise EDF ? Comment expliquer la différence entre le taux de fréquence des salariés d'EDF et celui des prestataires ?

**Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin)** : la crise COVID a eu un impact sur la production et en particulier sur la visite partielle de la tranche 3 (qui avait lieu pendant le premier confinement ; à cette période beaucoup de salariés des entreprises partenaires industrielles et de salariés du CNPE du Tricastin étaient en télétravail). Il a été nécessaire de s'organiser sur le plan sanitaire pour permettre de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble du personnel et permettre dans un second temps aux équipes de revenir sur le site et fonctionner de manière normale. Concernant le taux de fréquence global, il est effectivement un peu plus élevé chez les partenaires prestataires. Le taux de fréquence global prend en compte les accidents sur l'ensemble des activités ; la proportion des activités industrielles directement sur l'installation est plus élevée chez les prestataires en comparaison de celle des équipes salariées d'EDF. La différence est toutefois non significative et c'est donc la typologie des activités qui explique cette différence. Le taux de fréquence pour les prestataires est en baisse en comparaison avec celui de l'année 2019 et stable en 2020 pour les salariés d'EDF (ce qui s'explique également par la typologie des activités).

**Alain VOLLE (Greenpeace)** : quand on écoute EDF « tout va bien ! » Pour Greenpeace l'analyse n'est pas la même (cf séisme et la cuve du réacteur numéro 1 du Tricastin). Souhaite parler d'un article de presse dans Libération (octobre 2020) qui cite EDF (article basé sur un rapport interne d'EDF rédigé en 2010). Lors de la VD3 en 2009, trois nouvelles fissures ont été découvertes sur la cuve de Tricastin 1. Est-ce que la CLIGEET en était informée ? Parce que la cuve de Tricastin 1 est fragilisée, EDF veut modifier les calculs de ténacité (faits graves et inquiétants). Cet article a été évoqué lors d'une visioconférence le 16 octobre par l'ANCCLI et l'IRSN a été interpellé par Patrick ROYANNEZ suite à la publication de cet article. Greenpeace pense que l'ASN devrait demander à l'IRSN de se pencher sur cet article et sur le problème qu'il soulève.

Les riverains et les travailleurs ne veulent plus vivre avec la menace d'un accident nucléaire induite par la prolongation de l'exploitation de Tricastin 1. L'arrêt du réacteur numéro 1 ne serait pas problématique pour l'approvisionnement en électricité et les travailleurs pourraient être redéployés sur les trois autres réacteurs. En appelle à l'ASN pour arrêter le réacteur numéro 1 et il existe d'autres moyens pour produire de l'électricité.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : demande aux membres lors des prises de paroles (réunions externes, conférence de presse etc) de bien préciser à quel titre ils interviennent :

- s'il s'agit de l'expression d'une opinion ou de convictions propres, la prise de parole ne peut se faire en tant que membre de la CLIGEET et doit être faite à titre personnel
- s'il s'agit d'un message collectif qui a fait l'objet d'un consensus en CLI, la prise de parole peut dès lors être faite comme membre de la CLIGEET

**Pierre MOULIN (FRAPNA)** : s'associe aux déclarations de Greenpeace.

**Alain PECHERAND (CGT)** : la CGT ne s'associe pas aux déclarations de Greenpeace. Compte sur l'ASN pour apporter des réponses et être rassuré.

**Gilles REYNAUD (MZA)** : tient à apporter des précisions concernant la gestion du covid et du confinement pour les sous-traitants ; ces derniers n'ont été protégés qu'à compter du 27 avril 2020 (ont continué à intervenir sur les installations EDF et ce, sur l'ensemble du territoire national). Ont travaillé dans des situations importantes de stress (impact par exemple sur la qualité des travaux de maintenance, risque d'accident...)

**Marceline AUBRY (EDF Tricastin)** : concernant la cuve de Tricastin 1, il n'y a pas de nouveaux défauts. Les défauts qui existent depuis l'origine sont liés au processus de fabrication ; en 99 la technologie ne permettait pas de les mesurer ; tous les défauts sont d'origine. Quant à la ténacité (vieillesse de la cuve), celle de Tricastin 1 vieillit très bien, les valeurs observées et mesurées sont meilleures que les valeurs estimées à l'origine.

**Richard ESCOFFIER (ASN)** : concernant la situation COVID et la période de confinement, les règles restent identiques pour garantir la sûreté. L'ASN a suspendu ses inspections sur site (actions de contrôle des réacteurs, LUDD, hôpitaux et industries classiques). Les inspections ont été effectuées à distance et l'ASN a demandé l'accès à certains outils d'EDF pour procéder à des vérifications à distance, contrôler les outils et l'accès à certains systèmes d'information.

Concernant le Tritium (en réponse à Roland DESBORDES qui n'a pas pu prendre la parole ayant des difficultés de connexion), il s'agit d'un évènement déclaré. L'ASN a conduit des actions afin de s'assurer qu'EDF mette fin le plus vite possible à l'évènement à l'origine de la fuite. L'ASN a également demandé une surveillance environnementale renforcée pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de conséquences à l'extérieur du site.

Concernant les cuves, ce sont des composants qui vieillissent et qui sont inspectés tous les 10 ans par la MIS (il a été vérifié que calculs faits par EDF il y a 40 ans sont toujours exacts et qu'il n'y a pas de nouveaux défauts). En 1999, la MIS a été modernisée et l'ASN a obligé l'exploitant à faire revenir l'ancienne MIS pour vérifier si l'ancienne machine auraient été en mesure de détecter ces défauts – ce qui n'a pas été le cas, en l'espèce.

L'ASN n'a pas pris sa décision sur la poursuite de fonctionnement de Tricastin 1, (plusieurs sujets : tenue au séisme, enceinte, cuve...). Elle n'a pas en tout état de cause relâché les contraintes en matière de sûreté y compris sur les cuves et la tenue au séisme (cf demande de retour d'expériences approfondi depuis Fukushima (ex : source froide ultime pour compenser l'absence d'eau dans le canal de Mondragon, demande de nouveaux diesels d'ultime secours...))

**Thierry LABOUR (CCI) :** quel est le planning et l'organisation pour les 4<sup>e</sup> réexamens périodiques des réacteurs de 900 MWe ?

**Richard ESCOFFIER (ASN) :** présente un support permettant de répondre à la question de Monsieur LABOUR (*se reporter à la pièce jointe 4 pour les contenus*).

1 – Calendrier global (phase générique et spécifique avec un focus sur Tricastin 1)

2 – Association des publics

**Alain VOLLE (Greenpeace) :** quelles sont les modalités prévues pour la consultation du public en décembre ?

**Richard ESCOFFIER (ASN) :** il ne s'agit pas d'une enquête publique mais d'une consultation en ligne (accompagnée de réunions en distanciel).

**Alain VOLLE (Greenpeace) :** comment le public sera-t-il informé ? Une conférence de presse sera-t-elle organisée en local ?

**Richard ESCOFFIER (ASN) :** la conférence de presse sera organisée au niveau national.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26) :** la CLIGEET se fera le relais de cette consultation auprès des membres et partenaires comme à l'accoutumée afin de relayer au mieux cette information auprès du grand public.

**Bruno CATOEN (CFDT) :** concernant le séisme qui est survenu au Teil le 11 novembre 2019, la CFDT a écrit aux exploitants et à la présidente de la CLI avec en copie l'ASN (questions relatives à l'impact du séisme et à la révision du référentiel de sûreté). Les exploitants ont répondu au courrier de la CFDT. Pourrait-on mettre en annexe la réponse des exploitants ? La CFDT avait également demandé l'organisation d'une réunion extraordinaire consacrée au séisme mais le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser un échange. Souhaiterait également que l'IRSN vienne présenter le résultat de son étude.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26) :** l'étude de l'IRSN est actuellement encore en cours et lorsqu'elle sera finalisée, la CLIGEET demandera une présentation au profit des membres de la CLI.

**Bruno CATOEN (CFDT) :** EDF a un certain nombre d'évènement INES de niveau 1 très élevé en comparaison avec l'année 2019. Quelles mesures sont les mesures envisagées par l'exploitant pour en avoir moins l'an prochain ? Concernant la BCOT, y aura-t-il une enquête publique ? Quel est le lien avec ORANO qui est propriétaire des terrains ?

**Cédric HAUSSEGUY (EDF Tricastin) :** les évènements de sûreté de niveau 1 font l'objet d'une analyse pour éviter leur récurrence ; il s'agit d'évènements détectés sur du matériel important pour la sûreté (notamment avec des essais périodiques réalisés deux fois au lieu d'une pour s'assurer que l'installation était conforme, ce qui explique, en partie, le classement de niveau 1).

Le nombre d'évènements de niveau 1 ne constitue pas une fin en soi. EDF suit la totalité des évènements et leurs causes (en particulier, la surveillance en salle de commande qui permet de détecter rapidement les évènements avec un reporting périodique auprès de l'ASN (point à mettre sous contrôle en 2018 et 2019). La situation est en légère amélioration et dans le cadre de la transparence, tous ces évènements font l'objet d'une déclaration. Au-delà du nombre, il faut regarder le type d'évènements et les actions menées dans les équipes pour les maîtriser. En 2020, la situation est maîtrisée sur le plan de la sûreté et sur la déclaration des évènements.

**Frédéric BELNET (EDF)** : concernant la BCOT, dans le processus réglementaire il y aura une enquête publique qui doit mener à l'obtention du décret de démantèlement. Actuellement, l'enquête publique est située au début année 2022 dans le planning EDF (en fonction de la durée d'instruction du dossier par l'ASN et l'Autorité Environnementale). Concernant la restitution du bâtiment, le foncier et les bâtiments appartiennent à ORANO (en dehors de ceux construits par EDF). Ils seront restitués à ORANO par EDF après déclassement de l'installation nucléaire de base et selon les termes convenus avec ORANO). Pour l'état final à l'issue du déclassement, le site sera destiné à un usage industriel et concernant plus précisément les bâtiments (ceux dans lesquels des opérations sont réalisées sur les matériels), leurs structures externes seront conservées.

### **3 – Actualités du site Orano Tricastin**

En préambule, **Jean-Jacques DREHER (Orano Tricastin)** annonce une évolution juridique qui concerne notamment l'activité chimie enrichissement (sites de Malvesi et du Tricastin). Le groupe Orano mène en 2020 un projet avec pour finalité la mise en cohérence de son organisation juridique avec ses activités (Business Units). L'exploitant nucléaire du site du Tricastin sera Orano Chimie-Enrichissement au lieu d'Orano cycle, en cohérence avec le changement d'organisation juridique du groupe. Une demande d'autorisation administrative est actuellement en cours d'instruction. D'un point de vue opérationnel, aucun changement d'organisation au sein d'Orano n'est à venir en lien avec ce changement d'entité.

Se référer au support pour les contenus présentés (*pièce 5 jointe au compte-rendu*) :

- 1 – Sûreté des installations industrielles et sécurité au travail (dont un focus sur un évènement INES survenu le 22 octobre 2020 sur le site d'Orano Tricastin)
- 2 – Actualité industrielle
- 3 – Retour sur la surveillance de la nappe alluviale (en réponse à la demande de Roland DESBORDES lors du bureau de la CLIGEET qui s'est tenu le 7 octobre 2020)
- 4 – État d'avancement des projets industriels
- 5 – Échanges avec l'assemblée

Support présenté par Jean-Jacques DREHER, Directeur du site Orano Tricastin.

### **→ Temps d'échanges**

**Alain PECHERAND (CGT)**: la CGT a écrit à l'ASN suite à l'incident du 22 octobre et n'est pas d'accord avec les éléments rapports par l'exploitant. Cet évènement dénote un manque de maîtrise de la sous-traitance. Concernant la présentation d'Orano, peu de chiffres sont communiqués sur la production (qui n'est pas « au rendez-vous »). Des salariés ont été suspendus à MALVESI où l'on essaye de supprimer le droit de grève des salariés qui sont en conflit avec la direction. En 2021, risque de se retrouver en manque d'alimentation pour les machines du Tricastin et de ne pas pouvoir fournir les clients ce qui aura un coût pour l'entreprise. Il est nécessaire que les représentants du territoire en soient informés et sachent que l'entreprise « ne va pas très bien ».

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : demande qu'on reste sur le périmètre de la CLIGEET. Sur les résultats industriels, la cli n'est pas concernée directement.

**Jean-Jacques DREHER (Orano Tricastin)** : ne partage pas ce qui a été dit par Monsieur PECHERAND. Un mouvement social est en cours sur le site de Narbonne, seul site du groupe en grève pour une négociation vis à vis d'un accord groupe lié à la pré-retraite. Cette usine est connectée industriellement à l'usine de conversion du site du Tricastin, la seule usine du site impactée.

**Gilles REYNAUD (MZA)** : concernant l'évènement du 22 octobre, précise qu'un des deux travailleurs concernés n'a pas eu une éraflure mais une « coupure ». Constate que Monsieur DREHER n'a pas fait mention de la déclaration d'un accident du travail. Concernant le second travailleur, ce dernier a des traces de fluor dans son analyse d'urine. Il faut qu'Orano exige de son sous-traitant qu'il procède à une déclaration d'accident du travail (deux cas de contamination interne, en l'espèce).

**Jean-Jacques DREHER (Orano Tricastin)** : les médecins ont procédé aux analyses et la dose est inférieure à 1 mSv ; concernant les autres informations dont fait état Monsieur REYNAUD,



ce sont des informations médicales (protégées par le secret médical). Concernant les déclarations d'accidents du travail, deux déclarations ont été faites par ENGIE, l'employeur des deux salariés.

**Gilles REYNAUD (MZA)** : conteste les propos de Monsieur DREHER car une seule déclaration d'accident du travail a été faite pour le travailleur qui s'est blessé (imposée par le code du travail) ; le second travailleur n'a pas bénéficié d'une déclaration d'accident du travail.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : a laissé Monsieur REYNAUD s'exprimer mais souhaite rappeler que le dialogue social ne fait pas partie du périmètre de compétences de la CLIGEET. Rappelle également que l'exploitant doit signaler tout événement significatif à la CLIGEET et rappelle à Orano que le seul envoi d'une déclaration technique ne permet pas à la CLI de disposer d'éléments suffisamment pédagogiques pour être diffusé en l'état à ses membres. Afin de faciliter la diffusion de ce type d'informations, chacun doit être responsable de sa communication, sachant qu'il n'appartient pas à la CLIGEET de faire une communication sur un événement mais bien de diffuser celle de l'exploitant.

**Gilles REYNAUD (MZA)** : l'exploitant a proposé lors de la première déclaration, une classification de l'évènement à un niveau 0 sur l'échelle INES, alors qu'il s'agit de problèmes de consignation. Aussi, cet évènement devrait être classé au niveau 1 (souhaite avoir l'avis de l'ASN sur ce dernier point). Enfin, les travailleurs ne se sont rendus que 4 jours après l'évènement sur le site de Marcoule (des salariés d'Orano auraient envoyés le jour même sur le site).

**Jean-Jaques DREHER (Orano Tricastin)** : on peut débattre d'un certain nombre de sujets mais certainement pas du fait que les médecins opèrent un traitement différencié entre les salariés d'Engie et ceux d'Orano. Concernant l'information des membres de la CLIGEET, des précisions sur ce dysfonctionnement ont été apportées par email début novembre via le secrétariat de la CLIGEET ; *ndlr le secrétariat de la CLIGEET a transmis ces éléments à l'ensemble des membres dès leur réception.*

**Eric ZELNIO (ASN)** : confirme qu'il y a eu des échanges par messagerie électronique entre l'ASN et les membres de la CLIGEET (des réponses ont été apportées par l'ASN). Concernant les questions relatives à l'impact potentiel de radioprotection et la dispersion de matière :

- sur les travailleurs, c'est la dose engagée qui conditionne le classement de l'évènement INES (en fonction de ce qui est évalué par les services médicaux sur le ou les travailleurs concerné(s).

L'ASN applique la règle suivante : quand on est en dessous de la dose de 1 MSVe, l'évènement est classé à un niveau 0 sur l'échelle INES (ce qui est le cas pour l'évènement survenu à Philippe COSTE le 22 octobre 2020)

- sur la quantité de matière dispersée, l'ASN a vérifié à réception de la seconde (reçue 10 jours après la première) que l'évènement n'a pas dispersé suffisamment de matière par rapport aux critères INES. En l'espèce, l'évènement du 22 octobre n'a pas dispersé suffisamment de matière pour justifier un changement de classement.

INES peut comporter des facteurs additionnels (le matériel consigné n'en faisant pas partie). Pour autant, l'ASN comprend tout à fait le questionnement et l'émotion suscitée par l'évènement. À ce jour, l'ASN attend le compte-rendu détaillé de l'évènement pour mieux comprendre les circonstances dans lesquels il est survenu et apprécier quels enseignements en tirer.

**Richard ESCOFFIER (ASN)** : peu importe le classement de l'évènement INES car cela ne modifie pas les exigences vis-à-vis de l'exploitant en termes d'analyse de l'évènement ou des parades associées. L'échelle INES n'est une échelle de gravité mais une échelle d'information. Jusqu'au niveau 2, il n'y a pas de conséquences sur les populations ; il n'y a pas de « demi-niveau » prévu sur cette échelle qui est internationale.

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)**: *ndlr question relayée par Margot DION* - un mail a été adressé par la CRIIRAD avant l'assemblée plénière à Orano qui avait indiqué qu'une réponse serait apportée aujourd'hui lors de la séance plénière.

**Jean-Jacques DREHER (Orano)** : les questions de Monsieur DESBORDES portaient sur des éléments techniques et Orano y répondra par écrit (réponse techniques avec des éléments chiffrés qu'il était difficile de présenter en séance plénière). Monsieur DESBORDES, s'il le souhaite, pourra visiter l'installation afin d'évaluer la qualité et le lieu de l'intervention

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : demande à Margot DION d'annexer au compte-rendu de l'assemblée plénière les questions de Monsieur DESBORDES et les réponses apportées par l'exploitant afin que l'ensemble des membres puissent en prendre connaissance.

**Bruno CATOEN (CFDT)** : sur la sûreté, un seul événement de niveau 1 mais l'on constate toutefois une augmentation des événements hors échelle ainsi que ceux classés au niveau 0.

**Jean-Jacques DREHER (Orano)** : le niveau d'exigences du référentiel applicable pour Philippe COSTE induit de faire un certain nombre de déclarations sur des sujets (ces déclarations sont en lien avec la connaissance de l'installation, l'amélioration de son exploitation et un référentiel plus exigeant).

## **5 – Bilan de la campagne de distribution d'iode, Préfecture de la Drôme**

**Bertrand DUCROS (Préfecture 26)** : la Préfecture met en place un plan national décliné et piloté avec l'appui de la MARN (mission d'appui au risque nucléaire).

**Patrice LE CLOIREC (Préfecture 26)** : le 17 novembre 2020, un courrier a été aux maires pour attirer leur attention sur la relance de la campagne préventive de distribution d'iode à destination du grand public et de l'ensemble des habitants concernés sur le territoire national (2,2 millions de personnes). Pour la Drôme, l'ensemble des boîtes ont été renouvelées en 2018 et 2019 (absence de problème de péremption à date) et le stock permet de couvrir 568 000 personnes (soit au-delà de la population du département de la Drôme - 505 000 habitants).

Comme dit lors des derniers bureaux, il existe à titre préventif, un plan de réaction départemental à un incident nucléaire majeur. Si un incident survient par exemple dans un pays voisin, le plan prévoit une distribution pour l'ensemble des habitants du département de la Drôme. Dans le plan qui sera bientôt diffusé, les Présidents d'EPCI seront mis à contribution pour les communes les moins exposées au risque nucléaire (afin de déterminer les communes à prioriser en fonction de la propagation du nuage toxique).

La CLI est un des acteurs mobilisés pour faciliter la diffusion de l'information et rappeler que la campagne concerne tout le monde, chaque habitant devant avoir sa boîte de comprimés d'iode pour réagir en cas d'incident local.

**Virginie NEUMAYER (CGT)** : salue l'engagement des salariés lors de la crise sanitaire pour continuer à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité et la sûreté des réseaux.

Le projet HERCULE d'EDF devrait interpeler les élus.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : rappelle que le dialogue social n'est pas du ressort de la CLIGEET.

**Virginie NEUMAYER (CGT)** : concernant les modalités des visites de site évoquées par l'ASN (contrôle à distance), rappelle que les hommes et les femmes sont les premiers garants de la sûreté et gages de l'acceptabilité sociale de cette sûreté. Il y a de vrais enjeux et un questionnement à avoir sur ces points-là.

La priorité actuelle : défendre la mission de service public et le statut des salariés pour assurer leurs missions ds de bonnes conditions (grève nationale le lendemain).

**Richard ESCOFFIER (ASN)** : l'ASN n'a pas l'intention de ne plus faire de contrôles sur site ; les inspecteurs ne se déplaçaient plus afin ne pas risquer de devenir des vecteurs de contamination en période de pandémie. Les inspections de terrain ne seront pas remplacées par des inspections à distance. De plus, l'ASN est attachée à la possibilité de pouvoir continuer à rencontrer les salariés et les prestataires lors des inspections sur site. Au final, le nombre total d'inspections pour les réacteurs a été peu impacté.

## **6 – Projet d'atelier organisé en local par le CODIRPA Comité Directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire (ASN) sur la consommation des denrées alimentaires**

**Margot DION (CD26)** : invite les membres intéressés par la démarche à prendre connaissance du document préparé par le CODIRPA (envoyé en amont de la séance plénière, cf pièce 6 jointe au compte-rendu) et organisera une réunion au premier semestre 2021 ouverte à l'ensemble des membres et partenaires de la CLIGEET.

*ndlr : suite à des difficultés de connexion internet, l'intervention de Madame GABILLAUD, chargée d'affaires post-accident (CODIRPA) a été reportée (une réunion a eu lieu le 27 avril 2021 en présence de 12 membres de la CLIGEET).*

## **7- Échanges divers**

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)** : très frustré de ne pas avoir pu intervenir pendant la majeure partie de la séance plénière (micro à distance qui ne fonctionnait pas) car avait préparé beaucoup de questions et d'interventions. En est désolée et demande à Margot DION de pouvoir avoir accès à l'enregistrement de la réunion.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : se rapproche de Margot DION à ce sujet et comprend le sentiment de frustration exprimé par Monsieur DESBORDES. Compte tenu des circonstances, demande à ce que l'ensemble des questions que Monsieur DESBORDES n'a pas été en mesure de poser pendant l'assemblée plénière ainsi que les réponses des exploitants et de l'ASN soient annexées au compte-rendu.

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)**: a effectivement adressé des questions techniques à Orano suite à l'évènement survenu le 22 octobre 2020 car l'évènement a été traité « de manière légère » par l'exploitant ; remercie la présidente pour l'accès à l'enregistrement du compte-rendu.

Constatant l'épuisement des débats, la Présidente clôture la séance.



Marie-Pierre MOUTON  
Présidente de la CLIGEET

## ANNEXES

### **1/ Échanges entre EDF Tricastin et Roland DESBORDES (postérieurs à la séance plénière, Monsieur DESBORDES ayant eu des difficultés à se connecter à distance à la réunion).**

**21/12/2020, Roland DESBORDES :**

**Le marquage des nappes loin du site est réel, puisqu'on retrouve le tritium dans les eaux du robinet en aval de Tricastin**

EDF Tricastin : aucun tritium n'a été rejeté dans la nappe phréatique externe. Lors de cet événement en novembre 2019, une surveillance renforcée a été mise en place, sur les puits de contrôle situés en bordure externe de la centrale. Les valeurs en tritium relevées sont toujours restées conformes aux valeurs habituellement observées (de l'ordre de 10 à 25Bq/L).

**Le rejet dans la nappe est interdit ...où sont les sanctions...?**

Aucun tritium n'a été rejeté dans la nappe phréatique externe. Le CNPE est construit sur une enceinte géotechnique interne dont les eaux souterraines sont séparées de la nappe phréatique et ne peuvent en aucun cas se mélanger. Ces eaux souterraines ne font l'objet d'aucun usage direct, ni pour la production d'eau potable, ni pour les besoins agricoles ou d'élevage.

Le marquage des eaux souterraines en tritium a bien été circonscrit et limité à l'eau présente dans l'enceinte géotechnique interne située sous la centrale. Les valeurs en tritium relevées dans la nappe phréatique à l'extérieur de la centrale ont toujours été conformes aux valeurs habituellement observées (de l'ordre de 10 à 25Bq/L). Cet événement est sans conséquence sanitaire ou environnementale.

**Les pompages sont rejetés dans le canal, est-ce un moyen normal de traiter une pollution ?**

Notre objectif est de maîtriser et d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement. Nos actions visent à réduire cet impact que nous surveillons en permanence via des contrôles, des analyses et des mesures.

Avant tout rejet, des contrôles sont réalisés pour vérifier les taux de tritium et s'assurer du respect strict de notre arrêté de rejets.

**Faire référence à la "norme OMS" est scandaleux, au Canada on est à 20Bq/l, en Europe à 100 ...ce qui est déjà énorme...alors aller chercher cette référence est un choix très critiquable !**

EDF se conforme strictement à ses arrêtés de rejet et aux seuils de caractérisation et de déclaration définis par la loi :

- A partir de 100 Bq/l des analyses sont réalisées pour identifier et caractériser l'origine de la présence de radioactivité
- Le seuil déclaratif est fixé à 1000 Bq/l. Ce seuil de 1 000 Bq/L ne comporte aucune connotation sanitaire ou environnementale, c'est un seuil de déclaration d'évènement à l'Autorité de sûreté nucléaire.

**29/01/2021, Roland DESBORDES (CRIIRAD)**

**Les valeurs données montrent que l'étanchéité de l'enceinte géotechnique n'est pas parfaite puisque les valeurs normales de tritium libre (d'origine naturelle) sont < 1à2 Bq/l**

**Certes la fuite a bien eu lieu dans la nappe interne mais elle n'appartient pas à l'exploitant et dans les textes encadrant les rejets, il est bien spécifié que tout rejet dans la nappe est interdit**

**Je me doute bien que vous faites des contrôles avant rejet dans le canal, mais ma question était : est-ce que vous comptabilisez l'activité rejetée via ce transfert dans l'activité des rejets liquides autorisés qui se font eux via un autre exutoire ?**

EDF Tricastin : L'eau de la nappe géotechnique interne est pompée régulièrement. L'exploitant s'assure que l'activité de l'eau pompée dans la nappe est inférieure à l'arrêté de rejet de la centrale. Dans ces conditions, et conformément à l'arrêté de rejet, elle ne nécessite donc pas d'être comptabilisée.

Nota : le bruit de fond en tritium sur la plateforme du Tricastin est supérieur à 2Bq/l.

**Par ailleurs M. Desbordes a interrogé EDF concernant la société UNITECH et un projet de laverie dans la région parisienne, près de Joinville.**

EDF Tricastin : Nous avons interrogé sur ce point notre Direction nationale : la laverie industrielle n'est pas un projet EDF. C'est un projet de la société Unitech France, branche française de la société américaine Unitech. Nous ne sommes donc pas en mesure de répondre directement aux questions posées.

Il semblerait que le projet soit gelé. La Préfecture avait délivré une autorisation en juin 2020, mais le Département de la Haute-Marne a voté en septembre dernier une motion contre le projet. A cette époque, le patron d'Unitech France avait évoqué la fin du projet.

**18/02/2021**

**L'exutoire conformément aux arrêtés de rejets se fait une canalisation spéciale...j'ai cru comprendre que ce pompage de la nappe était un autre exutoire....du coup comment cela pourrait être comptabilisé dans les rejets ?**

EDF Tricastin : Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse le 29/01/2021.

En conséquence nous avons transmis à M. Desbordes le lien vers le bilan environnement du CNPE dans lesquels sont présentés les ouvrages de rejets, les modalités de comptabilisation de l'activité des différents radioéléments, ainsi que les résultats annuels de tous nos effluents liquides et gazeux.

**A propos d'UNitech, je connais le dossier mais qui renvoie à des informations EDF (qui ne figurent pas dans le dossier) ...je vous posais donc juste la question : « c'est quoi le spectre grand carénage » ? (c'est à dire la palette des radionucléides susceptibles d'être présents dans le linge qui sera lavé et qui proviendra des activités EDF-Grand Carénage) comment a-t-il été établi par EDF ?**

EDF Tricastin : Cette question a déjà fait l'objet d'une réponse le 29/01/2021

S'agissant d'un projet national, nous avons informé M. Desbordes que EDF Tricastin ne pouvait pas le renseigner plus avant sur le sujet.

## **2/ Échanges entre l'ASN (Eric Zelnio) et Roland DESBORDES**

**Roland DESBORDES (CRIIRAD), le 25/11/20** (question adressée par mail à l'ASN par l'intermédiaire du secrétariat de la CLIGEET)

"Vous avez fait des rapports cinglants sur le mauvais niveau de Comhurex 2 ; qu'attendez-vous pour la mettre sous surveillance renforcée ?"

**Eric ZELNIO (ASN), le 25/11/20** (réponse de l'ASN par mail envoyée à Roland DESBORDES par l'intermédiaire du secrétariat de la CLIGEET le 26 novembre 2021)

"L'ASN a effectivement noté en 2019 de grosses difficultés dans la mise en service de l'usine Comurhex 2 nommée Philippe Coste. Cela relevait entre autres de la conception des cristallisoirs qui ont tous été remplacés en 2021, ce qui est un progrès notable. Ensuite l'ASN a encore relevé de nombreux écarts en 2020 sur Philippe Coste mais aussi sur l'ancienne usine Comurhex, que remplace, avec un net gain de sûreté, Philippe Coste.

Le secteur de la conversion est pour l'ASN marqué par une forte attente en termes de production dans un contexte où l'exploitant rencontre encore des difficultés du fait de défauts sur les nouvelles

installations mais aussi de la vétusté et du sous-dimensionnement des installations anciennes encore exploitées.

Pour l'ASN ce contexte conduit à une diminution de la maîtrise des risques dans la gestion de non-conformités ou des difficultés techniques et à la déclaration de nombreux événements significatifs pour l'environnement. Mais l'ASN considère cependant que le secteur de la conversion continue cependant de progresser ; une proposition de mise sous surveillance renforcée ne nous semble pas pertinente sur une installation encore en cours de déverminage industriel. L'année 2021 sera probablement encore difficile car les nouvelles unités de soutien de Philippe Coste ne sont pas encore prêtes et l'ASN conservera donc un contrôle soutenu de ce secteur industriel sur le site de Tricastin."

**3/ Réponse adressé par ORANO Tricastin aux questions posées par Roland DESBORDES de la CRIIRAD en amont de la séance plénière du 25 novembre 2020 :**

Cf PJ annexée au compte-rendu : courrier du 15 décembre 2020